

COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013



COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE

Canada et États-Unis



www.ijc.org

Bureau de la section américaine

2000 L Street, NW
Suite 615
Washington, DC 20440
Téléphone : 202-736-9000
Télécopieur : 202-632-2006

Bureau de la section canadienne

234, avenue Laurier ouest, 22e étage
Ottawa (Ontario) K1P 6K6
Téléphone : 613-995-2984
Télécopieur : 613-993-5583

Bureau régional des Grands Lacs

100, avenue Ouellette, 8e étage
Windsor (Ontario) N9A 6T3
Téléphone : 519-257-6700
Télécopieur : 519-257-6740
OU
P.O. Box 32869
Detroit, MI 48232
Téléphone : 313-226-2170 x6733



COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013

Table des matières

Sommaire	IV
Introduction	V

Chapitre I : Initiative internationale sur les bassins hydrographiques

Lac des Bois et rivière à la Pluie	1
Le gaspareau de la rivière Sainte-Croix.	2
Modélisation binationale des informations sur la qualité de l'eau	3
Harmonisation des données	4

Chapitre II : Quantité d'eau

Délivrance de l'ordonnance concernant le lac Osoyoos.	5
Plan d'étude du lac Champlain et de la rivière Richelieu	6
Plan d'étude de la rivière Souris	6
Lac Ontario et fleuve Saint-Laurent – Plan 2014	7
Recommandations portant sur l'Étude internationale des Grands Lacs d'amont	8
Équipe de travail sur la gestion adaptative	8

Chapitre III : Qualité de l'eau

Seizième rapport biennal	9
Conseils consultatifs des Grands Lacs	10
Priorités de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs (2012-2015)	10
1. Priorité écosystème du lac Érié (PELE)	11
2. Évaluation des progrès réalisés pour le rétablissement des Grands Lacs	11
3. Sensibilisation et participation du public.	11

Chapitre IV : Points saillants de la CMI

Nouvelles fonctionnalités en ligne.	12
Rapports aux gouvernements.	13
Commissaires	13
Personnel de la CMI.	14
Washington, D.C.	14
Ottawa (Ontario)	14
Windsor (Ontario).	15

Annexe

Conseils et groupes de travail de la CMI	16
--	----

Sommaire

Le présent rapport dresse un résumé des activités menées par la Commission mixte internationale (CMI) ainsi que par les conseils et les groupes de travail connexes au cours de l'année civile 2013.

La CMI (IJC.org) est un organisme international créé par le *Traité des eaux limitrophes de 1909* conclu entre le Canada et les États-Unis.

La CMI s'emploie à prévenir et à résoudre les différends entre le Canada et les États-Unis en vertu du *Traité des eaux limitrophes* et veille au bien commun des deux pays en tant qu'organe indépendant et objectif conseillant les deux gouvernements. Les efforts de la CMI au cours du siècle dernier visant à collaborer au règlement de manière harmonieuse des conflits transfrontaliers sur les ressources en eau sont considérés comme un modèle à suivre en matière de coopération binationale.

La commission statue en particulier sur les demandes d'approbation des projets touchant les eaux limitrophes ou transfrontalières et elle peut réglementer l'exécution de ces projets; elle appuie les deux pays dans la protection de l'environnement transfrontalier, ce qui comprend l'application de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs et dans l'amélioration de la qualité de l'air entre les deux pays et elle signale aux gouvernements de nouveaux problèmes le long de la frontière qui pourraient causer des différends bilatéraux.

Le Canada et les États-Unis nomment chacun trois commissaires, y compris un président de chaque pays. On s'attend à ce que les commissaires de la CMI et les membres des conseils et des groupes de travail soient nommés pour leurs compétences personnelles ou professionnelles et non pas pour représenter une organisation ou une région.

Les commissaires travaillent traditionnellement par voie de consensus afin de trouver des solutions qui sont dans le meilleur intérêt des deux pays. Les commissaires sont appuyés par les sections canadienne et américaine dont un bureau est situé à Ottawa, en Ontario, et l'autre à Washington, D.C., et le bureau régional des Grands Lacs est situé à Windsor, en Ontario.

Sauf indication contraire, toutes les images contenues dans ce rapport proviennent des dossiers de la Commission.

Introduction

Salutations,

Pendant l'année 2013, nous avons assisté à la désignation de deux commissaires canadiens, nous avons mené à bien plusieurs projets, réalisé des progrès et planifié des initiatives pour aborder d'autres enjeux liés aux eaux limitrophes.

Les deux commissaires canadiens, Gordon Walker de Toronto (Ontario) et Benoît Bouchard, de Roberval (Québec), respectivement, se sont joints aux rangs de la Commission au mois de juin. M. Walker a travaillé pour l'Assemblée législative de l'Ontario dans les années 1970 et 1980, et il a déjà été commissaire de la Commission mixte internationale de 1992 à 1995. Quant à la trajectoire de M. Bouchard, elle comprend des postes comme ambassadeur du Canada en France, député et ministre du Cabinet, et négociateur en chef du gouvernement du Canada à la table de négociation avec la nation innue.

Les deux nouveaux commissaires sont arrivés à la CMI pendant une année vraiment occupée, qui s'est étrennée par la délivrance d'une nouvelle ordonnance pour le lac Osoyoos et la formulation de recommandations sur l'Étude internationale des Grands Lacs d'amont.

La Commission a par ailleurs retenu une recommandation du Groupe d'étude des Grands Lacs d'amont, confiant à l'Équipe de travail internationale sur les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent le mandat d'élaborer un plan de gestion adaptive pour les Grands Lacs. Elle a également fait paraître un plan remanié pour la régularisation des niveaux d'eau du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent et a tenu six audiences publiques et cinq audiences techniques dans 10 localités de l'État de New York, en Ontario et au Québec, suivies d'une téléconférence publique. Des plans d'étude pour le lac Champlain, la rivière Richelieu et la rivière Souris ont en outre été mis au point afin d'adopter des mesures de contrôle des crues dans ces régions.

L'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs qui vient d'être actualisé est entré en vigueur en 2013. La Commission a continué à évaluer les progrès issus de l'accord précédent tout en prévoyant des activités à la lumière du nouvel accord, rédigeant notamment un rapport biennal, le dernier sur les progrès découlant de l'accord précédent, ainsi qu'un rapport provisoire sur la Priorité écosystème du lac Érié, assorti de recommandations visant à réduire les efflorescences d'algues dans le lac Érié.

La Commission a également développé des structures et lancé des appels aux candidatures pour la sélection de membres pour les nouveaux conseils consultatifs des Grands Lacs et co-organisé le premier forum public sur les Grands Lacs et une réunion publique dans le cadre du nouvel accord.

Outre les activités touchant les Grands Lacs, la Commission a établi le Conseil international du bassin du lac des Bois et de la rivière à la Pluie, et a confié aux membres le soin de formuler des recommandations pour un plan d'étude sur la qualité de l'eau du bassin. Aussi, elle a pu se féliciter du retour du gaspareau après 18 ans d'absence au tronçon international de la rivière Sainte-Croix. Elle s'est enfin attachée à harmoniser les données géospatiales pour les bassins hydrographiques en Alberta, Saskatchewan, le Montana et le Dakota du Nord.

Vous trouverez des précisions sur ces initiatives et bien d'autres encore dans le présent rapport d'activités 2013, qui décrit les fruits des inlassables efforts consentis par notre personnel, nos conseils et nos groupes de travail pour le maintien d'une longue tradition de protection des eaux partagées par nos deux pays.

Signé

Section canadienne



Gordon Walker, président par intérim



Benoît Bouchard

Section américaine



Lana Pollack, présidente



Rich Moy



Dereth Glance

Chapitre I : Initiative internationale sur les bassins hydrographiques

Lac des Bois et rivière à la Pluie

En avril, le Conseil du bassin du lac des Bois et de la rivière à la Pluie est devenu le deuxième conseil de la sorte établi dans le cadre de l'Initiative internationale sur les bassins hydrographiques (IIBH).

L'IIBH est une initiative du XXI^e siècle moyen-nant laquelle les gouvernements du Canada et des États-Unis ont encouragé la CMI à songer à l'interface des enjeux touchant la quantité d'eau, dont les crues et les étiages, et la qualité de l'eau, dont les apports en nutriments, les agents chimiques polluants et les espèces envahissantes. En suivant cette démarche globale à l'endroit des enjeux du bassin transfrontalier, la CMI a combiné et augmenté les membres du conseil de manière à inclure une représentation plus ample et variée de savoir-faire, d'intérêts et d'expériences.

Le Conseil du bassin du lac des Bois et de la rivière à la Pluie a été créé pour aider la CMI à assurer la coordination binationale des efforts visant la qualité de l'eau du bassin et la gestion des débits et des crues de la rivière et du lac à la Pluie.

Le nouveau Conseil amalgame le Conseil international de lutte contre la pollution et le Conseil international de contrôle du lac à la Pluie, et lui confie un mandat plus étendu. Les nouvelles attributions du conseil comprennent l'obligation de rendre compte de l'évolution des objectifs touchant la qualité de l'eau dans les eaux frontalières des bassins du lac des Bois et de la rivière à la Pluie.

Le nouveau conseil améliorera la coordination parmi les administrations qui partagent le bassin, afin de résoudre le problème des efflorescences algales et d'autres inquiétudes locales.

Le nouveau conseil comprend 10 membres canadiens et 10 membres américains : 11 des gouvernements fédéral, éta-tiques et provinciaux, trois représentants des tribus, des Premières Nations, des Métis, et six représentants du public, et il se fera conseiller par un groupe consultatif communautaire et un groupe consultatif de l'industrie.

Le nouveau conseil du bassin s'est fait confier la tâche de formuler des recommandations pour un plan d'étude de la qualité de l'eau dans le lac des Bois afin de cerner les travaux scientifiques qui s'imposent pour aborder les questions touchant les eaux transfrontalières, dont l'enrichissement des nutriments et les efflorescences algales nocives, les espèces envahissantes aquatiques, les indicateurs de changement climatique, et la contamination des eaux souterraines et superficielles attribuable aux activités minières d'extraction de sulfure et des métaux lourds connexes.

La mise au point d'un plan d'étude figure au nombre des priorités de la CMI pour 2014.

Les gouvernements des États-Unis et du Canada ont demandé à la CMI de se pencher sur la gouvernance binationale du lac des Bois et de la rivière à la Pluie en juin 2010.



Le lac des Bois s'étend sur une partie de l'Ontario et du Manitoba au Canada et du Minnesota aux États-Unis.

Le gaspareau de la rivière Sainte-Croix

En avril, la législature de l'État du Maine a approuvé par une majorité écrasante un projet de loi accordant le libre passage du **gaspareau (alewife)** aux barrages Woodland et Grand Falls dans le bassin de la rivière Sainte-Croix, révoquant ainsi une loi que l'État avait promulguée en 1995.

Comme la qualité de l'eau de la rivière Sainte-Croix s'est améliorée entre 1981 et 1987, les gaspareaux qui y retournaient pour frayer sont passés de 169 000 à plus de 2,6 millions d'exemplaires. La réapparition du gaspareau a coïncidé avec le déclin massif de l'achigan à petite bouche qui avait été introduit au lac Spednic et on craignait que la présence plus massive du gaspareau ne fût au détriment de la pêche sportive de l'achigan.

Pendant 12 ans, la CMI et son **Conseil international du bassin de la rivière Sainte-Croix** ont rencontré les parties intéressées, dont la tribu Passamaquoddy, les commissaires des Inland Fisheries and Wildlife and Marine Resources du Maine, le gouverneur du Maine, et des membres de la Maine Guide Association et des guides locaux pour chercher à atteindre un consensus afin de laisser de nouveau libre passage au gaspareau dans la rivière.

Le conseil de Sainte-Croix a par ailleurs fait paraître deux rapports sur la question, décrivant les motifs scientifiques justifiant la réouverture du passage à la rivière. Cette revue des recherches existantes montrait en effet que le gaspareau était une espèce indigène au bassin et que l'interaction entre le gaspareau et l'achigan s'avérait en fait bénéfique. La recherche faisait valoir que puisque le gaspareau doit nager en amont pour le frai, cette espèce est vitale pour la chaîne alimentaire et les cycles d'apports de nutriments dans les eaux maritimes, les cours d'eau et les habitats terrestres du bassin. Utilisée comme appât, cette espèce est également utile à la pêche côtière et à la pêche au homard.



Après avoir discuté des prochaines étapes à suivre avec la Commission en 2009, le conseil de Sainte-Croix a demandé à des membres experts du Comité directeur des pêches de la rivière Sainte-Croix, groupe binational constitué de divers organismes, de mettre au point un plan adaptatif pour le rétablissement du gaspareau dans le bassin.

Le plan, élaboré avec le soutien de la CMI grâce au financement obtenu dans le cadre de l'**Initiative internationale sur les bassins hydrographiques** (IIBH), proposait de rouvrir le passage au gaspareau tout en surveillant la population de l'achigan à petite bouche du bassin.

Toujours en 2009, en coopération avec le Service géologique des États-Unis, un rapport a été mis au point analysant l'habitat historique de l'achigan à petite bouche comme fonction du niveau du lac Spednic. Ainsi, le rapport fournissait une autre explication pour le déclin de la population de l'achigan dans le lac Spednic à la fin des années 1980.

Ces travaux et d'autres mesures encore ont abouti à la révocation de la loi du Maine en 2013.

Gaspareaux lâchés dans la rivière près du barrage Milltown après un comptage annuel.

Modélisation binationale des informations sur la qualité de l'eau

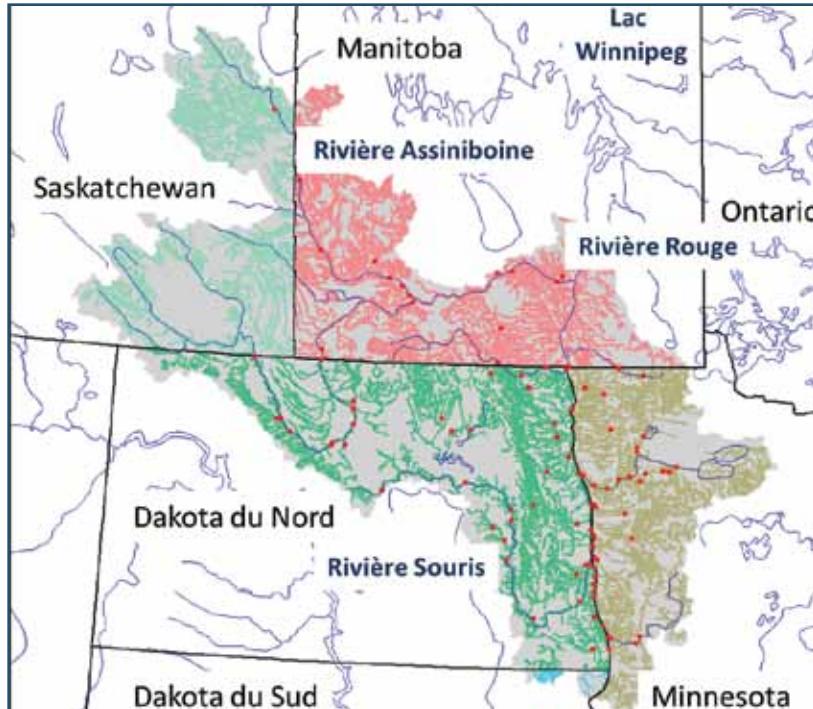
Une charge de nutriments excessive continue à détériorer la qualité de l'eau et la condition écologique de nombreux lacs et rivières transfrontaliers. En misant sur les travaux du Groupe de travail sur l'harmonisation des données, la CMI a dirigé une démarche binationale en vue d'élaborer des modèles à échelle régionale pour l'échantillonnage de la qualité de l'eau et de sa teneur en nitrogène et en phosphore depuis 2012. Ces modèles peuvent être utilisés pour recenser les sources spatialement par bassin et par administration et pour quantifier les sources en fonction de l'utilisation des terres et des activités humaines.

En travaillant de concert avec le Service écologique des États-Unis (USGS), le Conseil national de recherches Canada (CNRC) et de nombreux organismes partenaires, la CMI est en train d'adapter le modèle **SPARROW**, qui est un modèle d'évaluation créé par le Service écologique des États-Unis. La première application binationale de ce modèle est en cours dans les bassins hydrographiques des rivières Rouge et Assiniboine.

Une version préliminaire du modèle SPARROW utilisé dans le bassin des rivières Rouge et Assiniboine a été présentée lors d'un atelier sur la modélisation de la qualité de l'eau organisé par le [Conseil international de la rivière Rouge](#) à Grand Forks, dans le Dakota du Nord, en avril 2013. Les révisions et améliorations du modèle se sont poursuivies tout au long de l'année et ont culminé lors d'un atelier de formation et de transfert de la technologie organisé par la CMI à Winnipeg (Manitoba) en décembre 2013.

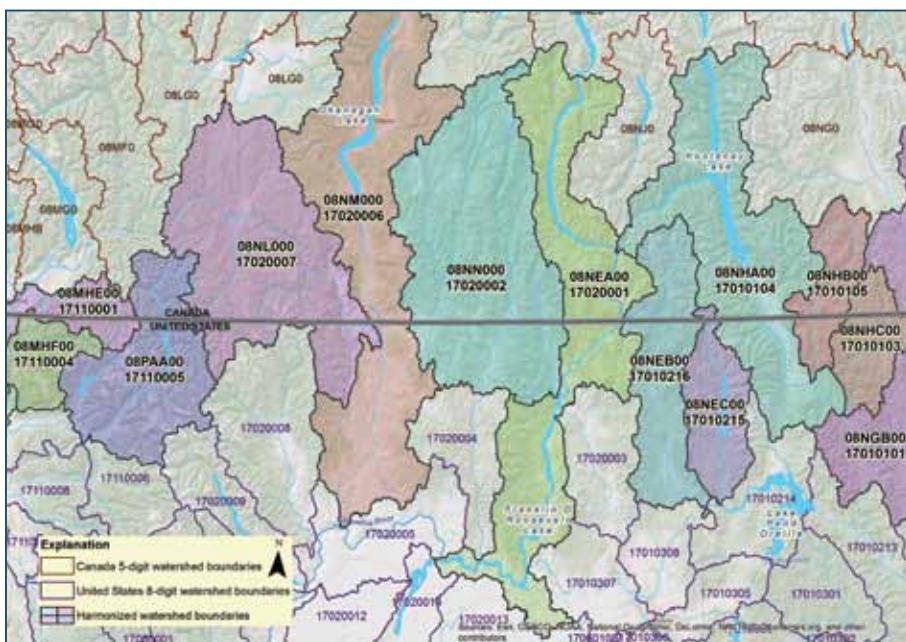
Forte de l'expérience acquise au cours de l'élaboration du modèle pour le bassin des rivières Rouge et Assiniboine, la CMI a amorcé l'élaboration du modèle SPARROW pour le bassin des Grands Lacs. Une bonne partie des efforts de modélisation en 2013 ont été consacrés à la création d'un réseau harmonisé pour les ruisseaux et rivières entre le Canada et les États-Unis. Le modèle SPARROW pour le bassin des Grands Lacs devrait être mis au point d'ici la fin de 2014.

Une fois que le modèle sera prêt, des modèles examinés par les pairs seront mis à la disposition des conseils de la CMI au moyen d'applications cartographiques en ligne et d'outils à l'appui des processus décisionnels visant à résoudre les questions portant sur la qualité de l'eau.



Étendue spatiale du modèle du bassin de la rivière Rouge et de l'Assiniboine. Les stations d'échantillonnage de la qualité de l'eau sont marquées par des points rouges.

Harmonisation des données



Exemple de données géospatiales harmonisées pour les sous-bassins du Canada et des États-Unis. Photo par gracieuseté de l'USGS.

En 2013, de nouveaux ensembles de données géospatiales parfaitement harmonisées ont été mis au point pour offrir des images plus claires des eaux le long des frontières du Canada et des États-Unis. Cette suite de données sans interruption facilite le travail des organismes des deux pays lorsqu'il s'agit de résoudre des questions complexes qui exigent une compréhension approfondie des systèmes de drainage des deux côtés de la frontière.

Le projet a compté sur les efforts du Service géologique des États-Unis et (USGS) et de Ressources naturelles Canada, sous l'égide de la CMI. L'Agence de protection environnementale des États-Unis, Agriculture et Agroalimentaire Canada et Environnement Canada ont également participé au processus, ainsi que les partenaires provinciaux et étatiques.

Les travaux se sont déroulés dans le cadre d'un projet du Groupe de travail sur l'harmonisation des données hydrographiques transfrontalières. Ces efforts, qui se sont poursuivis pendant des années, ont abouti au développement de données géographiques uniformes sur les eaux limitrophes et leurs bassins respectifs, créant ainsi une plateforme commune pour les besoins d'analyse et un éventuel cadre d'intendance binational.

Le flux ininterrompu des données géospatiales aura de nombreux usages, permettant notamment une meilleure compréhension des niveaux de phosphore circulant du lac Champlain au Vermont vers le Québec, le suivi des crues de la vallée de la rivière Rouge (qui coule du nord du Minnesota et des deux Dakotas vers le Manitoba), ainsi que le rétablissement efficace de la pêche au saumon dans le bassin de la rivière Columbia dans le nord-ouest du Pacifique.

Aux États-Unis, les données sont sauvegardées dans le [National Hydrography Dataset \(NHD\) and Watershed Boundary Dataset \(WBD\)](#). Au Canada, ces données se trouvent dans le [Réseau hydro national \(RHN\)](#) que l'on peut consulter à même le site [GéoBase](#). En 2014, en plus d'enrichir la base de données, il est prévu de procéder à la modélisation de la qualité et de la quantité d'eau, ainsi qu'à l'élaboration de tout un éventail d'outils de visualisation des données.

Chapitre II : Quantité d'eau

Délivrance de l'ordonnance concernant le lac Osoyoos

En janvier, la CMI a délivré une [ordonnance d'approbation](#) visant la gestion future du niveau du lac Osoyoos.

L'ordonnance, qui renouvelle l'autorisation pour l'État de Washington d'exploiter le barrage Zosel, a également apporté des modifications mineures au mode de gestion du niveau d'eau du lac Osoyoos. Le barrage Zosel régularise le débit sortant du lac Osoyoos et il assure l'apport d'eau de l'autre côté de la frontière, en Colombie-Britannique.

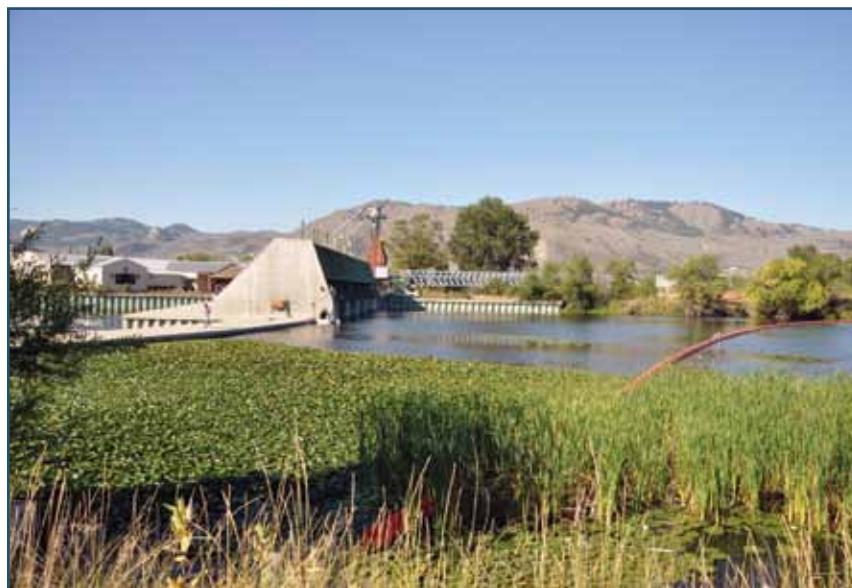
La mise à jour était nécessaire car les ordonnances existantes pour le barrage devaient expirer en avril 2013, après plus de 30 ans d'existence.

La nouvelle ordonnance a été rédigée après avoir consulté les résidents du bassin, ainsi que les autorités de l'État de Washington et de la Colombie-Britannique. Le processus s'est amorcé en 2000 et comprenait des études très poussées sur les niveaux d'eau, l'approvisionnement en eau futur et la qualité de l'eau, en plus des discussions tenues lors des forums scientifiques sur l'eau du lac Osoyoos, dont le dernier s'est déroulé en 2011.

Dans un rapport de juin 2012 à la CMI, le Conseil international de contrôle du lac Osoyoos a conclu que les ordonnances en vigueur avaient adéquatement facilité la régularisation du niveau d'eau du lac Osoyoos, dans la mesure du possible, surtout au profit de l'agriculture, du tourisme, des intérêts municipaux et de la protection des ressources halieutiques. Le Conseil ne recommandait que de légères modifications à la courbe d'exploitation qui établit les limites supérieure et inférieure pour le niveau d'eau du lac Osoyoos à différents moments de l'année.

La CMI a ensuite tenu des audiences publiques à Oroville, Washington, et à Osoyoos, Colombie-Britannique, en 2012, et elle a rencontré la bande indienne d'Osoyoos. Après avoir pris connaissance des préoccupations des riverains au Canada à l'égard des risques concernant les inondations, l'érosion, l'habitat riverain, les espèces menacées et la navigation, les commissaires de la CMI ont décidé de retenir les recommandations du Conseil et d'apporter les ajustements proposés à la courbe d'exploitation.

La nouvelle ordonnance est de nature permanente, mais elle pourrait subir une révision d'ici 25 ans, voire avant, si la Commission l'estime opportun.

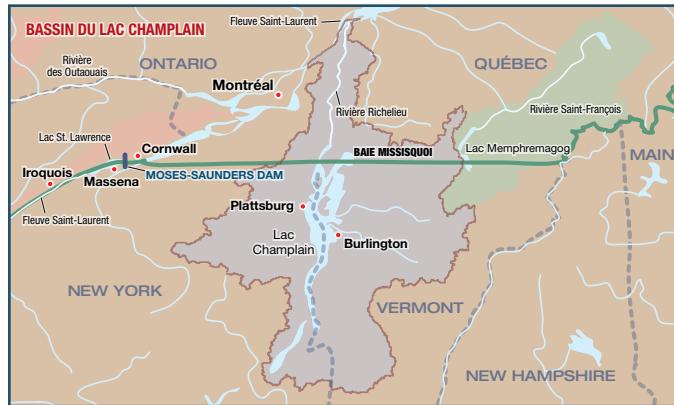


Vue du barrage Zosel sur la rivière Okanagan, en aval du lac Osoyoos.

Plan d'étude du lac Champlain et de la rivière Richelieu

En juillet, la CMI a remis ses recommandations au Canada et aux États-Unis pour un plan d'étude visant à régler le problème des inondations dans le bassin du lac Champlain et de la rivière Richelieu, qui s'étend dans l'État de New York, au Vermont et au Québec.

La crue printanière de 2011 avait dépassé le niveau d'inondation dans le bassin du lac Champlain et de la rivière Richelieu durant 67 jours, endommageant près de 4 000 habitations et laissant des dégâts chiffrés à des dizaines de millions de dollars.



La CMI a recommandé que les gouvernements investissent dans un ensemble amélioré de modèles en fonction des conseils qui lui avait été donnés par le Groupe de travail international chargé du plan d'étude du lac Champlain et de la rivière Richelieu, que la CMI avait établi en 2012. Les modèles serviraient à évaluer les mesures que l'on pourrait éventuellement prendre pour contrôler les crues du bassin, à un coût projeté de 14 millions de dollars sur cinq ans.

Comme partie intégrante de cette initiative, un conseil d'étude binational serait établi pour coordonner les travaux et consulter le public et les gouvernements locaux au fur et à mesure. Le conseil d'étude déterminerait les causes des crues du printemps 2011, analyserait des solutions pour atténuer les inondations, et développerait des mesures de nature structurelle et non structurelle pour l'atténuation des inondations sur le lac Champlain et la rivière Richelieu. À la fin de 2013, les gouvernements du Canada et des États-Unis n'avaient pas encore répondu à la recommandation visant le plan d'étude du lac Champlain et de la rivière Richelieu.

Plan d'étude de la rivière Souris

En juin, la CMI a recommandé l'adoption d'un plan de 2,14 millions de dollars pour aborder les inondations futures du bassin de la rivière Souris, qui s'étend dans le Dakota du Nord, la Saskatchewan et le Manitoba.

Le Conseil international de la rivière Souris de la CMI a établi un groupe de travail de la rivière Souris en 2012 afin d'élaborer des options à envisager à la suite des crues historiques de la rivière Souris en 2011.

Le groupe de travail a recensé trois options de financement, allant d'un million de dollars pour une évaluation rudimentaire à 2,14 millions pour l'analyse la plus exhaustive.



La CMI a décidé de recommander le plan exhaustif conformément à l'avis du Conseil international de la rivière Souris ainsi qu'à la suite des consultations effectuées auprès des parties prenantes et du public.

Le but consiste à étudier l'Accord international de 1989 entre le Canada et les États-Unis et ses règles de régularisation pour permettre la prise de nouvelles dispositions pour lutter contre les inondations. Si les travaux sont approuvés et financés par les deux gouvernements fédéraux, il faudrait compter deux ans pour les mener à bien.

Lac Ontario et fleuve Saint-Laurent – Plan 2014

Une proposition améliorée pour la régularisation du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent est parue en 2013 et les commentaires du public ont été entendus lors de diverses audiences autour du bassin. Des commentaires nous sont également parvenus en ligne, par courriel et par téléphone.

La proposition comprend une ordonnance d'approbation, un plan de régularisation dit Plan 2014 ainsi qu'une directive sur les écarts par rapport aux débits prévus par le plan, un nouveau conseil et une stratégie de gestion adaptative.

Le Plan 2014 continuera à contribuer à la santé économique des collectivités de l'ensemble de la région, conservera les avantages en aval du barrage hydroélectrique Moses-Saunders et améliorera la santé écologique à long terme du lac Ontario et du cours supérieur du fleuve Saint-Laurent. La nouvelle proposition est une version actualisée du plan Bv7, qui a fait l'objet de discussions lors de séances publiques d'information en 2012.

Le Plan 2014 comprend des niveaux déclencheurs visant l'ajustement des débits du lac Ontario lorsque le niveau du lac atteint des niveaux extrêmement bas ou extrêmement élevés. Ainsi, ce plan accorde une meilleure protection aux propriétés riveraines du lac que le plan Bv7, tout en assurant sensiblement les mêmes améliorations pour l'environnement.

Le plan proposé permettrait de rétablir les terres humides et d'autres habitats des espèces aquatiques et terrestres. Il vise également à réduire les inondations et l'érosion et à assurer des conditions plus favorables en ce qui concerne les prises d'eau, la navigation de plaisance, la navigation commerciale et la production d'hydroélectricité.

Entre le mois de juin et le mois d'août, plus de 5 000 personnes ont exprimé leur opinion par écrit sur le Plan 2014. Plus de 200 personnes se sont également prononcées lors des audiences qui se sont déroulées en juillet dans l'État de New York, l'Ontario, et le Québec. Deux téléconférences ont eu lieu en juillet.

La CMI a l'intention de publier un rapport sur sa proposition en 2014.



Proposition de la CMI pour le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent



L'été 2013

Photographie : Rivière Genesee (lac Ontario), de Bruce Sander

Contenu
La nécessité d'un nouveau plan pour régulariser les niveaux et les débits d'eau..... 1

Proposition de la CMI pour le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent..... 2

Critères et conditions de l'ordonnance d'approbation..... 2

Plan 2014..... 2

Comment le Plan 2014 agit sur le niveau d'eau du lac Ontario..... 3

Conseil international de contrôle du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent..... 3

Stratégie de gestion adaptative..... 3

Horaire des audiences..... 4

Commission mixte internationale
2000 L Street, NW
Suite #615
Washington, DC 20440
234 ave Laurier Ouest,
2^e étage
Ottawa (Ontario)
K1P 0K6
ijc.org/fr/los

La Commission mixte internationale (CMI) invite le public à commenter sa proposition pour la gestion des niveaux d'eau et des débits du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent, laquelle contribuera à la santé économique des collectivités de l'ensemble du bassin tout en améliorant la santé écologique à long terme du lac Ontario et du cours supérieur du fleuve Saint-Laurent.

Depuis 1960, la Commission mixte internationale gère le débit d'eau au barrage hydroélectrique Moses-Saunders, situé dans le fleuve Saint-Laurent, entre Cornwall, en Ontario, et Massena, dans l'État de New York. La gestion des débits d'eau influe sur le niveau d'eau du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent et sur les niveaux aussi bas en aval que le lac Saint-Pierre (Québec). Les niveaux et débits d'eau ont été régulés pour répondre aux périodes de sécheresse et d'excès d'eau. Depuis les années 1950, mais la gestion des débits d'eau a apporté des avantages considérables à la région en réduisant les inondations et l'érosion littorale du lac Ontario, en réduisant les inondations en aval et en rendant le lac et le fleuve favorables aux prises d'eau, à la navigation de plaisance, à la navigation commerciale et à la production d'hydroélectricité.

Cependant, les niveaux d'eau du lac et du fleuve sont gérés selon des critères établis il y a plus de cinquante ans. Les choses ont bien changé depuis. Des politiques mises à jour sur la base des connaissances actuelles sont nécessaires pour répondre aux besoins actuels et futurs de toutes les parties intéressées du bassin.

La nécessité d'un nouveau plan pour régulariser les niveaux et les débits d'eau

Le lac Ontario est reconnu comme étant le plus profond des Grands Lacs. La région de l'Ontario, notamment la Mauricie, est une des rives. Des recherches exhaustives indiquent que les critères de régularisation mis au point dans les années 1950 ont réduit l'intervalle des niveaux d'eau au point de dégrader les zones humides côtières du lac Ontario et du cours supérieur du Saint-Laurent. Cette dégradation a nui à la santé des plantes, des oiseaux, des poissons et des autres animaux indigènes. Permettre une plus grande variation des niveaux d'eau, tout en modérant les extrêmes, peut améliorer l'écosystème des milieux humides du lac et du cours supérieur du Saint-Laurent.

Les critères de régularisation des années 1950 sont basés sur la gamme limitée d'apports d'eau au lac Ontario qui a été enregistrée entre les années 1860 et les années 1950. Les critères de régularisation des années 1950 ont donné lieu à l'attente peu réaliste que les niveaux d'eau du lac Ontario puissent être maintenus dans un intervalle de quatre pieds (environ 1,2 mètre). Sur une période de plus de 50 ans, le niveau d'eau bas des années 1960 et des hauts niveaux des années 1970, de l'année 1993 et de l'année 1998, on a vu qu'il est impossible de maintenir le lac à l'intérieur de cet intervalle avec les conditions d'apport en eau qui varient grandement. La perte de couverture de glace, des températures plus intenses et des températures plus élevées influent tous sur la façon dont les niveaux et les débits d'eau touchent les collectivités riveraines, la navigation de plaisance et la navigation commerciale, l'eau potable, la production d'hydroélectricité et la santé écologique du système.

Qu'y a-t-il de nouveau depuis les séances publiques d'information tenues par la CMI en 2012?

La CMI a examiné avec soin les observations du public reçues l'an dernier. La proposition comprend les nouveaux éléments suivants :

- Une politique des écarts, comprenant des niveaux d'eau élevés pour les niveaux d'eau extrêmement hauts et extrêmement bas du lac Ontario.
- Le Plan 2014 donne de meilleurs résultats que le Plan Bv7 pour les riverains du lac Ontario tout en améliorant les conditions de mises en valeur environnementales.
- Conditions et critères de l'ordonnance d'approbation qui tiennent compte des extrêmes plus élevés que les apports d'eau que l'on connaît depuis 1960.
- Critères numériques pour les niveaux d'eau à Montréal et du lac Saint-Louis visant à conserver les avantages actuels pour les intérêts riverains.
- D'importants travaux supplémentaires portant sur une stratégie de gestion adaptative qui sera mise en œuvre au fil du temps.

Proposition de la CMI pour le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent – L'été 2013 | www.ijc.org/los

Page 1 de 4

Vue partielle d'un encart sur le plan 2014 distribué lors des audiences publiques et aux journaux

Recommandations portant sur l'Étude internationale des Grands Lacs d'amont



Baie Batchawana, en Ontario, sur le lac Supérieur.

En avril, la Commission a fait paraître des recommandations que l'on attendait depuis longtemps à l'égard d'un projet de cinq ans sur la régularisation des niveaux d'eau des Grands Lacs.

La CMI a transmis ses [conseils aux gouvernements du Canada et des États-Unis](#) en réponse aux constatations et recommandations de l'Étude internationale des Grands Lacs d'amont ([IUGLS](#)), qui ont été parachevées en 2012.

La Commission a annoncé aux gouvernements du Canada et des États-Unis son intention de mettre à exécution son Plan 2012 pour régulariser les débits du lac Supérieur à Sault Sainte-Marie. Ce plan de régularisation du lac Supérieur 2012 a des avantages sur le régime actuel de régularisation, surtout dans des conditions extrêmes d'apport d'eau.

La Commission a également recommandé que les gouvernements étudient des solutions structurales pour ajouter 13 à 25 centimètres (5 à 10 pouces environ) au niveau des lacs Michigan et Huron, ce qui comporte une analyse coûts-avantages approfondie et une étude environnementale détaillée.

La Commission incitait les gouvernements à se concentrer en particulier sur une solution de rétablissement qui n'aurait aucune influence néfaste sur les niveaux élevés d'eau à l'avenir, mais qui apporterait un répit en période de basses eaux.

Lana Pollack, présidente de la Commission pour les États-Unis a choisi de ne pas signer le rapport de la Commission, parce que, [selon elle](#), il ne met pas suffisamment l'accent sur les changements climatiques et sur le besoin pour les gouvernements de déployer et de financer les stratégies de gestion adaptive dans le bassin.

Équipe de travail sur la gestion adaptive

Le rapport final de l'Étude internationale sur les Grands Lacs d'amont 2012 recommandait également l'[élaboration d'une stratégie de gestion adaptive](#) pour remédier aux niveaux d'eau extrêmes que le bassin pourrait connaître à l'avenir.

Dans cet esprit, la CMI a créé une [Équipe de travail internationale sur la gestion adaptive des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent](#) en lui confiant l'élaboration d'un plan de gestion adaptive détaillé.

Ce plan constitue une nouvelle approche pour remédier au problème de régularisation des niveaux d'eau, qui mise sur le travail en collaboration avec les partenaires du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent afin d'obtenir et d'échanger des informations essentielles au fur et à mesure, d'évaluer l'information à l'aide d'outils de pointe, d'élaborer des stratégies d'adaptation, de mesurer le succès collectif des efforts de gestion des incidences des niveaux d'eau extrêmes, et d'adapter les mesures en conséquence.

Il s'agit d'offrir un moyen plus efficace et rentable pour obtenir une collaboration plus poussée parmi les organismes qui prennent les décisions afin d'atténuer les effets de futurs niveaux d'eau extrêmes.

Des consultations publiques ont été menées sur la proposition de l'équipe de travail au cours d'une série de webinaires, dont chacun se concentrerait sur des aspects essentiels du plan, de la surveillance et de la modélisation de l'hydroclimat jusqu'aux projets pilotes. Des commentaires ont également été acceptés en ligne.

La gestion adaptive comprend également la surveillance et l'évaluation des mesures de régularisation de la CMI dans le bassin versant des lacs Supérieur et Ontario, ainsi que dans la rivière Niagara. Au cours de 2014, la CMI a l'intention d'insister sur cet aspect de la gestion adaptive dans la limite de ses pouvoirs et de son budget.

Chapitre III : Qualité de l'eau

Seizième rapport biennal

En mai, la santé des Grands Lacs a été mise en relief dans le Seizième rapport biennal sur la qualité de l'eau des Grands Lacs.

Le rapport étudiait l'évolution de la santé des lacs depuis 1987, c'est-à-dire la dernière année où le Canada et les États-Unis avaient mis à jour leur accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs.

L'analyse se fondait sur 16 mesures qui indiquent l'état de santé chimique, physique et biologique des Grands lacs.

Le diagnostic était mélangé. S'il est vrai que les efforts soutenus des gouvernements et du public ont sensiblement amélioré la qualité de l'eau, **il y a toujours lieu de s'inquiéter**.

Les sept indicateurs de l'intégrité chimique des lacs ont révélé des résultats stables ou positifs. Ainsi, on a observé une diminution des concentrations de toxiques chimiques mesurées chez les goélands argentés, les poissons et les moules ainsi que dans les sédiments. Certaines données révèlent également un ralentissement voire une inversion de la tendance à la réduction des charges de toxiques chimiques comme le mercure. En revanche, les charges de phosphore provenant de sources comme les déversoirs d'orage constituent un problème, notamment dans le lac Érié, où sont réapparues des efflorescences d'algues.

Deux indicateurs physiques – température superficielle de l'eau et couverture de glace – ont défini une tendance au réchauffement des lacs, ce qui fait croire que les changements climatiques commencent à se faire sentir.

Quant aux cinq indicateurs biologiques, ils ont obtenu des résultats variables. Entre 1987 et 2006, 34 espèces non indigènes se sont établies dans les Grands Lacs, surtout introduites par les eaux de ballasts que les navires océaniques y vidangeaient. Mais, bonne nouvelle, aucune espèce n'a été introduite par cette voie depuis 2006.



Détail de la couverture du « Seizième rapport biennal sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs »

Enfin, deux indicateurs de performance ont été évalués. Le premier a permis de constater que quatre parmi les 43 lieux contaminés désignés de secteurs préoccupants ont été rayés de la liste grâce aux efforts d'assainissement; quant aux « points chauds » de pollution qui restent, environ le quart des utilisations bénéfiques diminuées ont été rétablies. Le second indicateur de performance a permis à la CMI de constater que les fermetures de plages sont encore courantes en raison des concentrations élevées de bactéries, mais le nombre de fermetures est demeuré assez stable depuis 10 ans.

Le rapport biennal a été préparé dans le cadre de l'Accord sur la qualité d'eau des Grands Lacs conclu en 1978 par nos deux gouvernements. L'accord confiait à la CMI le mandat de rédiger des rapports régulièrement sur la santé des lacs et sur la manière dont les gouvernements s'acquittent de leurs obligations en vertu de l'accord.

Conseils consultatifs des Grands Lacs

Dans le cadre de l'accord révisé de 2012, la CMI a pris des mesures en 2013 pour restructurer ses conseils consultatifs des Grands Lacs.

Un processus de consultation publique cherchait entre autre à avoir l'avis du public sur la composition, la structure et les fonctions des conseils scientifiques et conseils chargés de la qualité de l'eau à la CMI.

L'accord de 2012 demandait à la Commission de créer un Conseil de la qualité de l'eau dans les Grands Lacs comme principal conseiller et un Conseil consultatif scientifique des Grands Lacs pour renseigner la Commission et le conseil de la qualité de l'eau sur des questions d'intérêt scientifique liées à l'accord.

Les commentaires obtenus du processus de consultation ont été utilisés par la Commission pour formuler des recommandations sur les fonctions et les objectifs des conseils, ainsi que sur le savoir-faire des membres. Les fonctions ou attributions concrètes des conseils actualisés seront déterminées sous réserve de l'approbation des deux gouvernements fédéraux.

La CMI a également lancé des appels aux candidatures pour les postes au sein de son conseil relatif à la qualité de l'eau et son conseil consultatif scientifique au cours de 2013. Elle a convoqué un comité de sélection pour l'évaluation des demandes.

En 2014, la CMI nommera les membres et convoquera les conseils.

Priorités de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs (2012-2015)



Photo du débat d'un groupe d'experts sur la PELE à Milwaukee.

La Commission a adopté ses principaux domaines prioritaires pour son travail relatif aux Grands Lacs. Pour chacune des priorités, elle a décrit les résultats escomptés pour 2015 et affecté une équipe de gestion parmi son personnel pour travailler avec les conseils des Grands Lacs et d'autres experts. Voici les points saillants de ces priorités :

1. Priorité écosystème du lac Érié (PELE)

Au mois d'août, un rapport provisoire sur la PELE a été [publié](#), intitulé « Lake Erie Ecosystem Priority : Scientific Findings and Policy Recommendations to Reduce Nutrient Loadings and Harmful Algal Blooms. » [Priorité écosystème du lac Érié : Constatations scientifiques et recommandations stratégiques en vue de réduire la charge de nutriments et les efflorescences d'algues nocives]

Le rapport provisoire est le fruit de plus d'une année de travail réalisé par des scientifiques du Canada et des États-Unis, qui ont examiné les changements à l'échelle des lacs concernant l'enrichissement en phosphore en provenance de sources urbaines comme rurales, auquel s'ajoutent le changement climatique et les espèces aquatiques envahissantes.

Le rapport recommandait la prise de mesures supplémentaires par les gouvernements fédéraux, étatiques et provinciaux afin de réduire les apports de phosphore dans le lac. Il demandait entre autre d'établir des cibles de charge totale de phosphore pour la rivière Maumee et la partie ouest du lac Érié, d'environ 40 % inférieure aux charges moyennes des cinq dernières années.

À l'issue de la parution de ce rapport, le public a été invité à faire des commentaires en ligne. Une série de [sept séances porte-ouvertes](#) se sont déroulées au Michigan, en Ohio et en Ontario, donnant ainsi l'occasion aux gens de poser des questions et d'exprimer leurs opinions. Une huitième séance de commentaires qui comptait sur la participation d'éminents scientifiques et d'experts indépendants a eu lieu à l'occasion de la Semaine des Grands Lacs à Milwaukee, au Wisconsin. Au total, plus de 400 personnes ont participé à ces séances et une bonne centaine de commentaires nous sont parvenus par écrit.

La participation du public a permis à la CMI de peaufiner l'ébauche, et le rapport final sur la PELE sera présenté aux gouvernements dès le début de 2014.

2. Évaluation des progrès réalisés pour le rétablissement des Grands Lacs

Cette priorité cherche à définir les indicateurs environnementaux et de la santé humaine qui permettront de suivre l'évolution de la situation dans le cadre de l'Accord relatif à la qualité de l'eau des Grands Lacs, et d'élaborer un cadre pour l'évaluation de l'efficacité des programmes gouvernementaux pour les Grands Lacs, en plus de documenter les besoins de surveillance de l'environnement présents et futurs.

[Au mois d'octobre](#), la CMI a fait paraître deux rapports sur un ensemble d'indicateurs servant à l'évaluation de la santé des Grands Lacs : un rapport intitulé « [Technical Report on Ecosystem Indicators : Assessment of Progress towards Restoring the Great Lakes](#) » [Rapport technique sur les indicateurs écosystémiques : Évaluation des progrès réalisés pour le rétablissement des Grands Lacs] et un rapport de synthèse à titre de complément, « [Great Lakes Ecosystem Indicators –Summary Report : the Few That Tell Us the Most](#) » [Indicateurs écosystémiques des Grands Lacs – Rapport de synthèse : Les détails les plus révélateurs] .

Les commentaires publics sur le rapport technique et sur le peaufinage des techniques pour les 16 indicateurs ont été acceptés tout au long de 2013.

Pour la prochaine phase, en 2014, la CMI travaillera de concert avec ses conseils consultatifs et d'autres experts à l'élaboration d'un rapport provisoire sur les indicateurs qui sera beaucoup plus détaillé. Les experts et le public auront l'occasion de revoir ce rapport avant qu'il ne soit présenté aux gouvernements.

La CMI est également en train de cerner des indicateurs sur la santé humaine et les interventions. Les indicateurs sur la santé humaine se concentrent sur la qualité de l'eau potable, la sécurité des plages et les risques liés à la consommation de poisson. Les indicateurs relatifs aux interventions évaluent les progrès réalisés grâce à des mesures de gestion, tel le nombre d'acres d'habitat protégé ou le nombre d'agents empêchant l'utilisation bénéfique de l'eau qui ont été supprimés des secteurs désignés préoccupants dans les Grands Lacs.

3. Sensibilisation et participation du public

Tel que le demandait la mise à jour de 2012 de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, la Commission a aidé à organisé le [forum public 2013 sur les Grands Lacs](#) pendant la Semaine des Grands Lacs, en collaboration avec Environnement Canada et l'Agence de protection environnementale des États-Unis.

Plus d'une centaine de personnes ont participé au forum, qui avait été convoqué pour obtenir des commentaires publics sur l'état des Grands Lacs et sur les progrès réalisés pour atteindre les objectifs de l'accord, ainsi que pour aider à déterminer les priorités binationales sur le plan scientifique et les mesures à prendre dans ce contexte.

Pour les personnes qui n'ont pas pu assister au forum, la chaîne [Detroit Public TV](#) a présenté un reportage dans le cadre de sa production sur les activités de la Semaine des Grands Lacs.

Chapitre IV : Points saillants de la CMI

Nouvelles fonctionnalités en ligne

Comme les activités de la CMI ont une très grande portée géographique, notre site Web est une des principales façons dont nous avons d'interagir avec le public. Au début de 2013, la CMI a donc lancé sa première grande refonte de [IJC.org](#) depuis neuf ans.

Le nouveau portail a été [créé du début à la fin](#) et personnalisé avec des fonctionnalités qui permettent aux usagers d'avoir une expérience plus conviviale.

Cela comprend de nouvelles fonctionnalités en plus de celles qui existaient déjà --- des [dossiers historiques](#) et des [images](#), des informations regroupées sur divers projets et événements, des nouvelles [cartes interactives de bassins transfrontaliers](#), ainsi que des moyens améliorés pour que le public puisse parcourir les ébauches de rapport, d'études et d'autres documents et présenter leurs commentaires.

Nous avons également lancé un [bulletin en ligne](#) pour communiquer avec les gens, aller audelà des confins des communiqués de presse conventionnels et des avis officiels pour signaler les actualités et présenter divers projets de la CMI et de ses organismes partenaires.

Les personnes intéressées peuvent [s'inscrire](#) pour recevoir des mises à jour du bulletin régulièrement par courriel. Les articles du bulletin et les sommaires qui se font à la quinzaine décrivant les nouvelles dernièrement affichées paraissent également dans les réseaux sociaux, dont [Twitter](#) et [Facebook](#).

Comme partie intégrante de la refonte, les sites des [conseils et groupes de travail](#) de la CMI ont été remaniés également.

Et bien que cela fasse à peine un an que le site IJC.org a fait peau neuve, nous travaillerons à la version 2.0 en 2014 pour y apporter de nouvelles améliorations.



Instantanée de la page d'accueil de IJC.org.

Rapports aux gouvernements

Tout au long de l'année, la CMI fait parvenir des [rapports](#) aux gouvernements sur divers sujets, comme il en a été question dans le présent rapport. Vous trouverez ci-dessous une liste des rapports et des lettres transmises aux gouvernements en 2013.

- ◆ [Rapport d'activités](#) de 2011-2012, avril 2013.
- ◆ [Priorité écosystème du lac Érié – Draft Summary Report](#), août 2013 (anglais)
- ◆ [Plan d'étude](#) pour la détermination des mesures visant à atténuer les inondations et leurs répercussions dans le bassin versant du lac Champlain et de la rivière Richelieu, juillet 2013
- ◆ Plan d'étude de la rivière Souris : [Plan of Study](#) : For the Review of the Operating Plan Contained in Annex A of the 1989 International Agreement Between the Government of Canada and the Government of the United States of America, avril 2013 (anglais)
- ◆ Évaluation des progrès réalisés depuis 1987 en vue de rétablir et de conserver la qualité de rétablir et de conserver la qualité de l'eau des Grands Lacs - [Seizième rapport biennal](#) sur la qualité de l'eau des Grands Lacs, avril 2013
- ◆ Commission mixte internationale - [Avis aux gouvernements](#) au sujet des recommandations de l'Étude internationale des Grands Lacs d'amont, avril 2013
- ◆ Synthèse des commentaires du public au sujet du Rapport d'étape 2012 de l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air, novembre 2013.

Commissaires

Sept commissaires ont assumé leurs fonctions au cours de la période visée par le présent rapport.



Canada, président
Joseph Comuzzi
Janvier 2010 à janvier 2014



États-Unis, présidente
Lana Pollack
Juin 2010 à aujourd'hui



États-Unis
Dereth Glance
Juillet 2001 à aujourd'hui



États-Unis
Rich Moy
Juillet 2011 à aujourd'hui



Canada
Gordon Walker
Juin 2013 à aujourd'hui



Canada
Benoît Bouchard
Juin 2013 à aujourd'hui



Canada
Lyall D. Knott
Avril 2009 à avril 2013

Personnel de la CMI

La CMI a des bureaux de la section canadienne et américaine à Washington, D.C. et à Ottawa (Ontario). Le bureau régional des Grands Lacs situé à Windsor (Ontario) a fêté son 40e anniversaire en 2013. Nous vous offrons ci-dessous une liste actualisée du personnel en 2013.

Washington, D.C.

Chuck Lawson
secrétaire

Frank Bevacqua
agent des services d'information

Susan Haynes Brown
agente administrative

Susan Daniel
conseillère juridique

Talante Henderson
spécialiste en réseau

Brian Maloney
adjoint administratif

Russ Trowbridge
conseiller politique

Joe Babb
conseiller principal

Antionette Cade
adjointe spéciale

Mark Colosimo
conseiller en ingénierie

Dave Dempsey
conseiller en politiques

Michael Laitta
coordonnateur des systèmes d'information géographique

Victor Serveiss
conseiller en écologie

Deux membres du personnel de Washington ont quitté la CMI en 2013 : Anne Chick, conseillère principale et Ian Herbst, spécialiste administratif spécialiste administratif.

Ottawa (Ontario)

Camille Mageau
secrétaire

Maxime Beauchamp
secrétaire adjoint, finances

Glenn Benoy
conseiller principal, qualité de l'eau et écosystème

Jean-François Cantin
conseiller principal en ingénierie

Rose Désilets
adjointe exécutive au président

Linda Gauthier
adjointe administrative

Jasmine Jarjour
conseillère principale

Sarah Lobrichon
analyste des politiques et des communications

Gavin Murphy
conseiller juridique

Isabelle Reid
adjointe exécutive

Isobel Wheatcroft
adjointe administrative

Ted Yuzyk
directeur Sciences et ingénierie

Paul Allen
gestionnaire, Politiques, programmes et communications

Bernard Beckhoff
conseiller en affaires publiques

Tara Buchanan
agente de l'environnement

Tracy Commando
agente des ressources humaines

David Fay
conseiller en ingénierie

Nick Heisler
conseiller principal, Planification stratégique et relations avec les parties prenantes

Jeff Laberge
agent au classement et à la gestion des documents

Pierre Montreuil
agent des finances

L'étudiant stagiaire Phillip Zaphiropoulos a conclu son stage auprès de la CMI en 2013.

Anselme Nsoga
secrétaire adjoint, ressources humaines et administration

Cindy Warwick
conseillère en ingénierie

John Yee
chef, Services de gestion de l'information et de la technologie

Windsor (Ontario)

Stephen Locke
directeur

Shahbaz Ahmed
agent de la santé publique canadienne

Daniel Berube
analyste principal des systèmes

Mae Carter
spécialiste en ressources de référence

Sheila Hamstra
agente d'administration

Monique Myre
agente d'administration

Diane Varosky
coordonnatrice administrative

John Wilson
scientifique en sciences physiques

Antonette Arvai
scientifique en sciences physiques

Raj Bejankiwar
scientifique en sciences physiques

Jennifer Boehme
scientifique en sciences physiques

Mark Burrows
scientifique en sciences physiques

Matthew Child
scientifique en sciences physiques

Jill Mailloux
agente d'administration

John Nevin
agent des services d'information

Lizhu Wang
scientifique en sciences physiques

Cinq membres du personnel de Windsor ont quitté la CMI en 2013 : Saad Jasim, directeur; Richard Delisle, agent administratif; Giovanna Stasiuk, soutien administratif; Kathy Tallon, spécialiste en finances; et Karen Ure, spécialiste en administration.

Annexe

Conseils et groupes de travail de la CMI



La CMI a établi plusieurs [conseils et groupes de travail](#) qui s'occupent de divers bassins transfrontaliers le long de la frontière canado-américaine.

1. Grands Lacs	2. Région Yukon – Alaska – Colombie-Britannique	3. Fleuve Columbia	4. Rivière Skagit
<ul style="list-style-type: none">Conseil de la qualité de l'eau des Grands LacsConseil consultatif scientifique des Grands LacsConseil de recherche sur les Grands LacsConseil de contrôle de la rivière NiagaraConseil de contrôle du fleuve Saint-LaurentConseil de contrôle du lac SupérieurÉquipe de travail sur les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent	Aucune activité en cours	<ul style="list-style-type: none">Conseil de contrôle du lac OsoyoosConseil de contrôle du lac KootenayConseil de contrôle du fleuve Columbia	Aucune activité en cours
5. Rivières St. Mary et Milk	6. Rivière Poplar	7. Rivière Souris	8. Rivière Rouge
Agents régulateurs des rivières St. Mary et Milk	Conseil international de la rivière Rouge	Conseil international de la rivière Souris	Conseil international de la rivière Rouge
9. Lac des Bois et rivière à la Pluie	10. Lac Champlain et rivière Richelieu	11. Rivière Sainte-Croix	12. Fleuve Saint-Jean
<ul style="list-style-type: none">Conseil de contrôle du lac des BoisConseil international de contrôle du lac à la Pluie	Groupe de travail international du plan d'étude du lac Champlain et de la rivière Richelieu	Conseil international du bassin de la rivière Sainte-Croix	Conseil international du bassin de la rivière Sainte-Croix
Conseils transfrontaliers			
<ul style="list-style-type: none">Conseil consultatif sur la qualité de l'airConseil consultatif des professionnels de la santé			

avril 2014